



**Bruère
Allichamps**

PROCES VERBAL
DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 12 juillet à 18 h 30, le Conseil municipal de la commune de Bruère-Allichamps, régulièrement convoqué le 09 juillet 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de mairie, sous la présidence de Roger DAGHER, maire et sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L-2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Messieurs Roger DAGHER, Roger PORTMANN, Guillaume TAILLANDIER, Guy AUPETIT, Jean Pierre POUX, André WINCKLER, Louis Emmanuel VINCENT.
Mesdames Martine DUPUIS, Maryse LALLIER, Roberte LEVET, Guylène VIOLTAT, Christine TAILLANDIER, Patricia MANTELET,

Etaient absents : Benjamin METIVIER, Véronique BALLERAT

Secrétaire de séance : Maryse LALLIER

A rajouter à l'ordre du Jour

- Délibération sur la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) pour Marine
- Délégation de signatures aux Adjoints
- Vente terrain FARACO

Tous les membres du Conseil ont donné leur accord pour le rajout

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'Elu Local. Un exemplaire est distribué à chaque conseiller

Le procès- verbal de la précédente réunion du 07 juillet 2024 a été adopté à l'unanimité

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

Liste jointe

DESIGNATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS

Liste jointe

DESIGNATION DES DELEGUES CNAS - MNT

Christine TAILLANDIER
Marine CLERET (personnel)

DESIGNATION DES DELEGUES SYNDICAT BOIS ET FORETS

Titulaire : Guillaume TAILLANDIER
Suppléant : Louis Emmanuel VINCENT

DESIGNATION DES DELEGUES SYNDICAT DE RAMASSAGE SCOLAIRE

Titulaire : Maryse LALLIER
Suppléant : Jean Pierre POUX

DESIGNATION DES DELEGUES SYNDICAT DES COLLEGES

Titulaire : Jean Pierre POUX
Suppléant : Maryse LALLIER

DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Comme le prévoit les statuts, Roger DAGHER, maire et Roger PORTMANN, 1^{er} adjoint ont été désignés respectivement comme délégué titulaire et suppléant pour siéger à la communauté de communes Cœur de France.

FONDS DE CONCOURS

La communauté de Communes Cœur de France ayant voté le budget primitif dispose de crédits pour les travaux prévus dans notre commune Ces travaux concernent l'éclairage public, passage au tout LED, tranche 1, comprenant 66 lanternes.

Pour Bruère-Allichamps la participation via un fond de concours à hauteur de 25% CDC + 25 % CNE et 50 % du SDE18. Cette dépense a été inscrite au budget.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil, à l'unanimité, ont donné leur accord pour instruire le dossier de demande

DELEGATION DE SIGNATURES AUX ADJOINTS

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donne au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et en cas d'absence à des membres du Conseil Municipal.

Des arrêtés de délégations seront pris à cet effet.

VENTE DU TERRAIN DE M. FARACO :

Il convient de modifier la délibération en date du 10 juin 2024 de la vente de terrain à la commune pour la somme de 1500 €, terrain appartenant à Monsieur Pierre FARACO et Madame Marie-José SCHUMACHER, vendeurs co- indivisaires , parcelles cadastrées section AB n°96 d'une superficie de 28 ares56 centiares et AB 205 pour une superficie de 01 are 75 centiares ,au Champ Babeux ainsi que le droit de passage permettant l'accès au terrain .Plan cadastral joint.

A ce jour, il n'est pas envisagé de construire une maison d'habitation.

A l'unanimité, Le Conseil accepte l'achat des parcelles et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI).

Suite au départ à la retraite de l'adjoint administratif titulaire, bénéficiaire de la NBI, la remplaçante Marine CLERET occupe le poste du secrétariat de mairie depuis le 1^{er} juillet 2024.

A l'unanimité, les conseillers acceptent de lui attribuer, à compter du 1^{er} août 2024 , une NBI sur la base de 30 points majorés. Elle est versée mensuellement. Elle est prise en compte pour le calcul du supplément familial de traitement,

REMPLACEMENT TEMPORAIRE DU PERSONNEL DE LA POSTE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Louison LE MOIGN a été choisie pour remplacer Marine CLERET, receveur à l'agence postale de Bruère Allichamps, pendant ses absences quelle que soit la période de sorte que cette agence reste ouverte aux clients.

À l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent le choix et donnent l'autorisation au Maire de signer tout ce qui se rapporte à ce dossier.

DEMISSION D'UN CONSEILLER

Véronique BALLERAT a envoyé sa lettre de démission en tant que conseiller municipal en date du 10 juillet 2024. Les membres du Conseil Municipal en ont pris acte et ont accepté la démission. Le courrier sera transféré aux services de la Préfecture.

QUESTIONS DIVERSES

Prévoir un téléphone portable pour que le Maire et les Adjoints l'utilisent pour les contacts en tant qu'élus.

Fin de séance à 20 heures 50